



INSCRIPTION SCOLAIRE – 2019-2020



DOSSIER INCOMPLET => ELEVE NON INSCRIT

QUI EST CONCERNÉ

- Nouvel arrivant sur la commune
- Première entrée à l'école : entrée en petite section de maternelle : enfants nés en 2016 ⁽¹⁾
- Passage en CP (pour tous les élèves déjà scolarisés en grande section)

ÉTAPE 1

Prendre connaissance du livret d'accueil et des règlements intérieurs. Consultables sur le site web ⁽²⁾ ou en mairie.

ÉTAPE 2

Récupérer la fiche de renseignements et accepter les règlements intérieurs. **1 fiche par enfant**

- sur le site web ⁽²⁾ ou à l'accueil de la mairie
- dans les cartables des élèves de Grande Section
- **Pour une dérogation** : uniquement à l'accueil de la mairie

ÉTAPE 3

Constituer le dossier = remplir et signer la fiche de renseignements et joindre les pièces justificatives

Besoin d'aide pour remplir le dossier?

- **Permanences d'accueil en mairie les mardis et jeudis de 9h à 12h, et le mercredi de 9h à 12h et de 14h à 17h**
- **du 2 avril au 31 mai 2019**

ÉTAPE 4

Rendre le dossier **COMPLET dans une enveloppe FERMEE du 2 avril au 31 mai 2019**

- en mairie : par mail (inscriptions-scolaires@villettassinlademilune.fr), par courrier ou dépôt à l'accueil

ÉTAPE 5

Réceptionner le **certificat de pré-inscription** scolaire -> envoi par mail sous une quinzaine de jours après dépôt du dossier **COMPLET** + par courrier en cas de dépôt du dossier par courrier.

Pour une dérogation : Etude du dossier **COMPLET** signé par les 2 parents en commission (mai-juin) pour une école de Tassin. Réponse envoyée par mail dans la quinzaine. Pour une autre commune voir directement avec celle-ci

ÉTAPE 6

Prendre rendez-vous avec le(a) directeur (trice) de l'école pour finaliser l'inscription après réception du certificat.

PIECES JUSTIFICATIVES

- Photocopie de justificatif de domicile **de moins de 3 mois** (facture téléphone, quittance de loyer, ...)
- Photocopie de justificatif d'autorité parentale (livret de famille : page parents et enfants ou copie intégrale de l'acte de naissance + **jugement de divorce/séparation le cas échéant**)
- Attestation d'assurance (responsabilité civile et individuelle accidents)
- **Pour une dérogation** : mêmes documents et ajouter l'imprimé de demande de dérogation (interne ou externe) et les pièces spécifiques de dérogation
- **Pour le périscolaire** : Attestation CAF mentionnant le **QF (de moins de 3 mois)** Sans ce document le tarif maximum sera appliqué (2 justificatifs en cas de vie maritale).
- **1 RIB et l'autorisation de Prélèvement SEPA remplie (à télécharger sur le site de la Ville)**

Pour les fratries : une fiche de renseignements par enfant et les pièces justificatives demandées en 1 exemplaire (ex : si 2 enfants merci de transmettre 2 fiches de renseignements, 1 copie du LF, 1 justificatif de domicile...)

⁽¹⁾ Pas de liste d'attente pour les enfants nés en 2017

⁽²⁾ Site web de la ville www.tassinlademilune.fr rubrique « ensemble notre ville » / « inscription scolaire » ou « temps périscolaire »

⁽³⁾ Si la dérogation est acceptée, le certificat sera joint au mail. Si elle est refusée, pour une dérogation interne sur Tassin, l'inscription sera faite automatiquement dans l'école de secteur et le certificat vous sera envoyé. Dans le cas d'une dérogation externe, il est conseillé de faire une inscription parallèle dans votre école de secteur.

INSCRIPTION PÉRISCOLAIRE – 2019-2020

- restaurant scolaire de 11h30 à 13h20
- Accueil de 16h30 à 17h30 : étude en élémentaire ou garderie en maternelle



DOSSIER INCOMPLET => ELEVE NON INSCRIT

QUI EST CONCERNÉ

Tous les élèves (déjà scolarisés + nouveaux arrivants) qui doivent rester à la cantine et/ou à l'accueil de 16h30 à 17h30

ÉTAPE 1

Prendre connaissance des **règlements intérieurs** sur le site web ou en mairie ⁽¹⁾

ÉTAPE 2

Récupérer la **fiche de renseignements** et accepter les règlements intérieurs. **1 fiche par enfant**

Votre enfant est déjà scolarisé :	Nouvel arrivant :
- Distribution de la fiche dans les cartables des élèves entre le 23 mai et 4 juin 2019	- Téléchargeable sur site web ⁽¹⁾ - A récupérer lors des permanences en mairie

ÉTAPE 3

Constituer le dossier = remplir et signer la fiche de renseignements et joindre les pièces justificatives

Besoin d'aide pour remplir le dossier?

- **Permanences d'accueil en mairie les mardis et jeudis de 9h à 12h, et le mercredi de 9h à 12h et de 14h à 17h**
- **du 3 juin au 21 juin 2019.**

ÉTAPE 4

Rendre le dossier COMPLET dans une enveloppe FERMEE du 3 juin au 12 juillet 2019.

- dans l'urne à disposition dans l'école
- en mairie : lors des permanences ou par mail (*inscriptions-scolaires@villettassinlademilune.fr*)

PIECES JUSTIFICATIVES

- Photocopie de justificatif d'autorité parentale (livret de famille : page parents et enfants ou copie intégrale de l'acte de naissance + **jugement de divorce/séparation le cas échéant**)
- Attestation d'assurance (responsabilité civile et individuelle accidents)
- Attestation CAF mentionnant le **QF (de moins de 3 mois)** Sans ce document le tarif maximum sera appliqué (2 justificatifs en cas de vie maritale).
- **1 RIB et l'autorisation de Prélèvement SEPA remplie (à télécharger sur le site de la Ville)**
- ***Pour les fratries*** : une fiche de renseignements par enfant et les pièces justificatives demandées en 1 exemplaire (ex : si 2 enfants merci de transmettre 2 fiches de renseignements, 1 copie du LF, 1 justificatif de domicile...)

TARIFS PERISCOLAIRES

- Accueil de 16h30 à 17h30 : **GRATUIT**
- Tarifs de cantine :

TRANCHES - QF CAF	PRIX DU REPAS	PRIX MAJORÉ ⁽²⁾
1- De 0 à 400 €	3,80 €	4,00 €
2- De 401 à 800 €	4,00 €	4,20 €
3- De 801 à 1200 €	4,20 €	4,50 €
4- Supérieur à 1200 €	4,50 €	5,00 €
Hors Tassin (excepté élèves d'ULIS)	5 €	5,50 €

Contact FACTURATION
SOGERES
Bureau de la restauration scolaire
11 avenue Foch
69160 Tassin la Demi-Lune
tassin.facturation@sogeres.fr

PAIEMENT: Les familles rencontrant des difficultés financières peuvent contacter le Centre Communal d'Action Sociale Tel. 04.72.59.22.30.

Site web de la ville www.tassinlademilune.fr rubrique « ensemble notre ville » / « inscription scolaire » ou « temps périscolaire »
Service scolaire mairie - 04.72.59.22.11- inscriptions-scolaires@villettassinlademilune.fr

⁽²⁾ Informations détaillées dans le règlement intérieur de cantine